

Livret d'accueil 2010 - 2011



inspection académique
Haute-Garonne



académie
Toulouse
éducation
nationale



Le mot de l'Inspecteur d'académie



Vous venez d'obtenir une affectation ou de prendre vos fonctions dans l'une des écoles, l'un des établissements ou services de l'Inspection académique.

A cette occasion, je vous souhaite la bienvenue en Haute-Garonne : un département au climat tempéré, aux paysages variés et activités diversifiées. Un territoire étendu et dense dont la répartition de la population est très contrastée, à la fois très urbanisée et très rurale. Un département multiple dont l'attrait est incontestable et dans lequel, je le souhaite, vous trouverez un plein épanouissement personnel et professionnel.

Ce livret d'accueil vous guidera vers les contacts appropriés et vous fournira des informations pratiques destinées à favoriser vos démarches et votre prise de fonction.

Il vous accompagnera dans votre nouvel environnement : une école, un collège, un lycée ou un service de l'Inspection académique de la Haute-Garonne. Autant de lieux qui constitueront des points d'ancrage pour conduire avec succès la mission d'éducation nationale et pour relever de nombreux défis : permettre à chaque élève de réussir sa scolarité, préparer au mieux son avenir, contribuer à la construction de sa personnalité et à sa formation de citoyen français et européen : notre réussite est celle de tous nos élèves !

Au nom de l'ensemble des personnels de l'Inspection académique, je vous souhaite la bienvenue en Haute-Garonne. Excellente année scolaire à vous toutes et tous qui œuvrez au service des élèves.

Jean-Louis Baglan

Inspecteur d'académie,
Directeur des services départementaux
de l'éducation nationale de la Haute-Garonne
Directeur académique de l'action éducative

Le mot du secrétaire général

Vous allez découvrir dans les pages qui suivent l'organisation des services départementaux de l'Éducation nationale, et la répartition des tâches entre les services placés sous l'autorité de l'Inspecteur d'académie de la Haute-Garonne.

Cette répartition vise à assurer une cohérence forte entre l'organisation des services et les missions qui leur sont confiées, en recentrant leurs activités sur l'élève et la vie des écoles et des établissements, en assurant une vraie fonction de conseil en matière réglementaire, juridique et financière.

En sus des informations relatives aux services de l'Inspection académique, vous pourrez trouver dans cette brochure des informations pratiques (adresse, numéro de téléphone, fax) concernant les divers services rattachés à l'Inspection académique et les coordonnées des services fusionnés Inspection académique/rectorat.

Je saisis l'occasion qui m'est donnée pour vous souhaiter une bonne installation dans le département et une pleine réussite dans vos nouvelles fonctions.

Christophe Pailhé-Bélaïr

Secrétaire général adjoint de l'académie de Toulouse
Coordonateur de l'Inspection académique de la Haute-Garonne

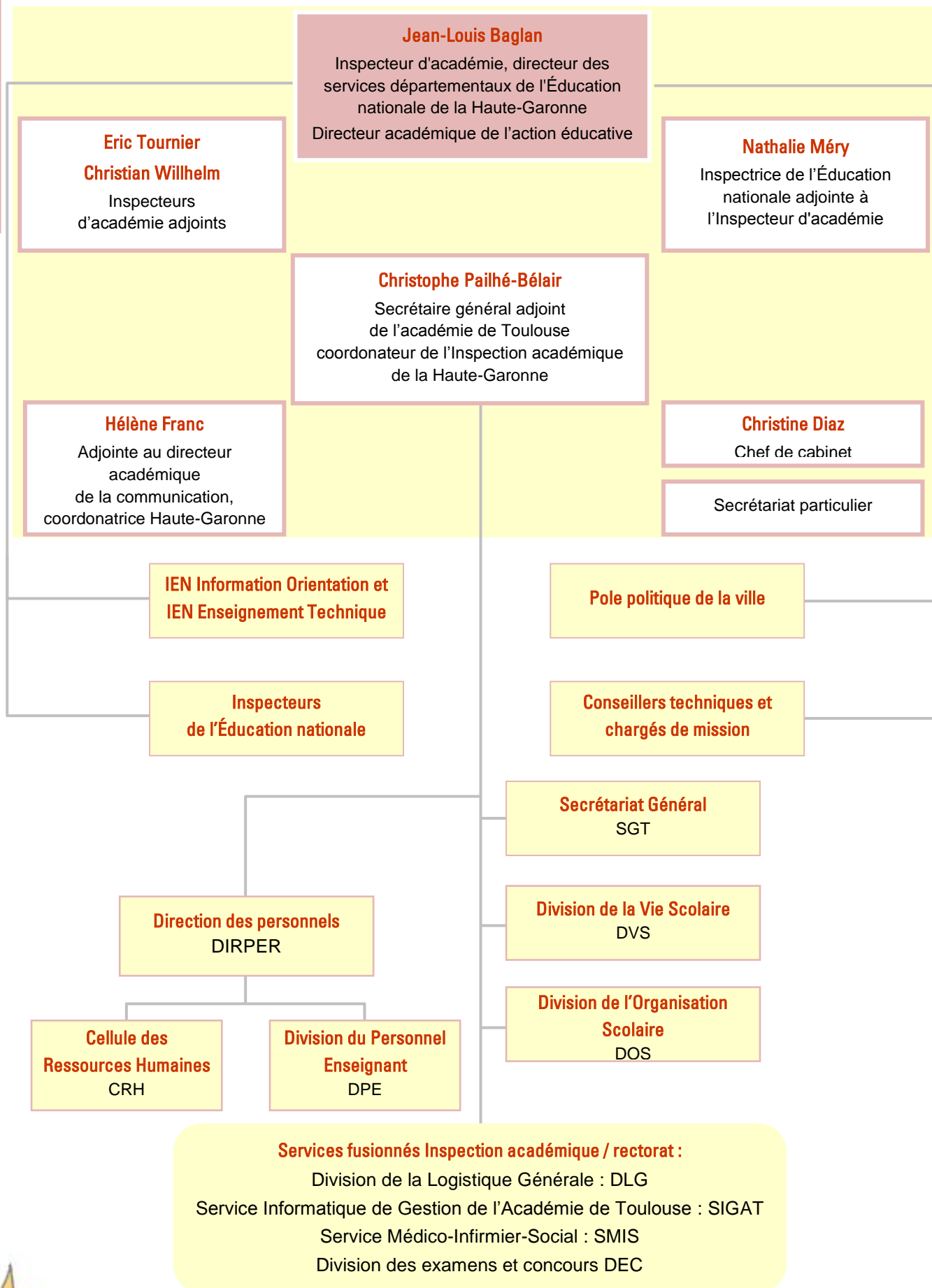
L'édito	2
Le mot de l'Inspecteur d'académie	2
Le mot du secrétaire général	2
L'Inspection académique	4
L'organigramme	4
L'Inspecteur d'académie et ses adjoints	5
Le cabinet de l'Inspecteur d'académie	6
Le Secrétaire Général et les services	6
Les conseillers techniques	8
Les conseillers pédagogiques à vocation départementale	9
Les numéros utiles	9
Les circonscriptions	10
Les Inspecteurs de l'Éducation nationale	10
Les territoires de l'éducation	10
Mémento	12
Les chiffres de la rentrée	12
L'ASIA	12
Pour adhérer à l'ASIA téléchargez le bulletin sur http://ia31.ac-toulouse.fr/4479	12
Les sigles	12
Les partenaires	13
Le réseau des partenaires	13
Le réseau PAS	13
Infos pratiques	14
Les coordonnées utiles	14
Coordonnées et horaires d'ouverture	14
Le calendrier scolaire	15
Sites web utiles	15
Notes personnelles	15



L'Inspection académique

L'organigramme

L'Inspection académique



L'Inspecteur d'académie et ses adjoints

↳ L'Inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Éducation nationale de la Haute-Garonne

L'inspecteur d'académie, directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN), est responsable de tous les services et établissements scolaires du département à l'exclusion de ceux de l'enseignement supérieur.

Pour les écoles du premier degré, il décide des affectations ou des retraits d'emplois d'enseignants dont il gère la carrière avec l'aide des Inspecteurs de l'Éducation nationale.

Dans le second degré, l'inspecteur d'académie a la responsabilité de l'organisation et de la structure pédagogique des collèges pour lesquels il répartit les moyens d'enseignement. Il conseille le recteur pour le fonctionnement et l'organisation des lycées, à l'évaluation desquels il participe.

L'inspecteur d'académie a également des attributions en matière de scolarité et de vie scolaire : orientation et affectation des élèves, bourses d'enseignement du second degré et de l'enseignement technique.

Il participe à l'organisation des établissements privés sous contrat, dont il contrôle les activités soumises à la réglementation publique.

Il siège, en qualité de représentant de l'État, à la Commission Exécutive de la Maison Départementale des Personnes Handicapées, qui s'occupe des enfants ou des jeunes handicapés.

Les missions suivantes sont propres à l'IA DSDEN : pilotage du département, relation avec les élus locaux du département et les partenaires, politique du 1er degré, carte scolaire.

↳ Les Inspecteurs d'académie adjoints

Deux inspecteurs d'académie adjoint sont aux cotés de l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale.

Missions partagées entre l'IA DSDEN et les deux IAA :

- Élaboration et rédaction des contrats d'objectifs des EPLE
- Élaboration et rédaction des lettres de mission des personnels de direction et les IEN
- Évaluation des personnels de direction
- Conduite du dialogue de gestion avec les EPLE
- Visite des écoles et des établissements

Missions partagées entre l'IA DSDEN et les deux IAA :

IAA 1	IAA 2
<ul style="list-style-type: none"> • Pilotage des réseaux ambition réussite • Pilotage des dossiers et du pôle politique de la ville et politiques interministérielles • Gestion des moyens des lycées et LP • Mise en œuvre d'outils de pilotage départemental : carte des langues, tableau de bord 2nd degré • Gestion des moyens et des personnels de l'enseignement privé 	<ul style="list-style-type: none"> • Pilotage de l'ASH • Politique éducative : suivi des élèves (respect de l'assiduité scolaire, absentéisme, décrochage, ENAF, dispositifs relais) • Gestion des moyens des collèges, SEGPA et EREA • Suivi et évaluation de l'accompagnement éducatif et des dispositifs d'aide aux élèves • Présidence du CAFIPEMF • Présidence du groupe formation continue

Missions partagées entre les deux IAA :

1er degré	2nd degré
<ul style="list-style-type: none"> • Participation du suivi des inspections et harmonisation des notations • Aide au pilotage des circonscriptions et des écoles en lien avec l'Inspectrice de l'Éducation nationale adjointe à l'Inspecteur d'académie 	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi des bassins de formation • Aide et conseil au pilotage des établissements
Titularisation des personnels de direction stagiaires	

Le cabinet de l'Inspecteur d'académie

↳ *La chef de cabinet et le secrétariat particulier*

La chef de cabinet gère l'agenda de l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale et ses relations avec le ministère, le rectorat, et les IEN notamment.

Sous l'autorité de la chef de cabinet, le secrétariat particulier (SP) traite les affaires à caractère particulier ou confidentiel, ainsi que les plaintes des parents d'élèves. Il assure également le secrétariat des Inspecteurs d'académie adjoints, du secrétaire général et de l'IEN adjoint à l'Inspecteur d'académie. Enfin, le secrétariat particulier assure la gestion des tâches de secrétariat courantes (courriers réservés, courriers parlementaires).

↳ *La communication*

La communication de l'Inspection académique, rattachée à la direction de la communication de l'académie de Toulouse, recouvre différents domaines d'activités dont notamment : la conception et la réalisation de supports de communication, les relations avec les partenaires extérieurs et les médias, l'organisation de manifestations institutionnelles ou événementielles et le pilotage et la gestion du site internet.

Le service communication est garant du bon usage de la charte graphique.

Le Secrétaire Général et les services

↳ *Le secrétaire général*

Le secrétaire général (SG) est le supérieur hiérarchique des personnels administratifs de l'inspection académique (170 personnes environ).

Le secrétaire général assure des fonctions d'encadrement, d'animation et de coordination des services. Il répartit les fonctions et les tâches entre les divisions et les services, et à l'intérieur de ceux-ci entre les différents bureaux.

Pour assurer ces missions le secrétaire général est secondé par une adjointe, directrice des personnels et une adjointe directrice de l'organisation et de la vie scolaire.

↳ *Le secrétariat général*

Directement rattaché au secrétaire général, il gère diverses missions transversales :

- gestion administrative des personnels de l'Inspection académique
- gestion du temps des personnels de l'Inspection académique ;
- gestion des personnels de Direction des EPLE ;
- préparation des contrats d'objectifs dans lesquels les EPLE s'engagent
- coordination de l'aide aux personnels en difficulté ;
- gestion des dossiers d'aides et de prêts ;
- gestion des remplacements des personnels administratifs, de laboratoire et de soins des établissements du second degré;
- DDEN (Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale).

Par ailleurs, les jours de grève, le secrétariat général gère la mise en place du service d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire.

↳ *La Direction des Personnels*

La direction des personnels, en sus de la gestion administrative et financière, a pour objectif d'améliorer l'attention portée aux personnes, de prévenir au plus tôt les inadaptations et de valoriser les personnels.

La Cellule des Ressources Humaines : CRH

Elle a en charge :

- les relations avec le Comité Médical (congrés de longue maladie et de longue durée) ;



- les accidents du travail ;
- les postes adaptés de courte et de longue durée;
- la coordination départementale du dispositif des contrats aidés (CAE-CAV) en fonction dans les écoles et les établissements ;
- les aides-éducateurs et les assistants d'éducation, dont les Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS) ;

La Division du Personnel Enseignant : DPE

La DPE administre la totalité de la carrière des enseignants du premier degré public et privé (soit plus de sept mille instituteurs et professeurs des écoles). Elle gère :

- les traitements, les différentes indemnités (dont l'indemnité représentative de logement) ;
- les mutations ;
- l'avancement ;
- les remplacements ;
- formation initiale et continue des personnels du Premier degré ;

↳ L'organisation et la vie scolaire

La Division de la Vie Scolaire : la DVS

Cette division a en charge la vie scolaire d'un point de vue administratif, à savoir l'instruction de dossiers concernant :

La vie des élèves

- classes culturelles et ateliers de pratique artistique ;
- sorties scolaires ;
- accidents scolaires ;
- violence à l'école
- contrôle de la fréquentation scolaire et dérogations à l'obligation scolaire ;
- langues vivantes à l'école ;
- agréments des intervenants extérieurs dans les écoles ;
- groupe de vigilance
- exclusions,
- classes relais,
- CLIN/CLA

La vie des établissements

- élections aux conseils d'écoles et conseils d'administration ;
- organisation de la semaine scolaire ;
- règlement départemental des écoles ;
- contrôle de légalité administratif et financier des collèges ;
- liaison avec les collectivités locales pour le mobilier et l'immobilier des écoles et collèges ;
- sécurité routière ;
- aumôneries
- procédures d'orientation et d'affectation ;

La Division de l'Organisation Scolaire : DOS

La DOS a principalement en charge :

- la gestion de l'organisation et des moyens d'enseignement dans les écoles publiques, privées sous contrat et les établissements spécialisés (effectifs d'élèves, affectations et retraits d'emplois) ;
- l'Enseignement des Langues et Cultures d'Origine ;
- projets des écoles, des collèges et des lycées ;
- la gestion de l'organisation et des moyens d'enseignement dans les collèges publics, privés sous contrat et les sections d'enseignement général et professionnel adapté (effectifs d'élèves, mesures pédagogiques, dotations horaires) ;
- la gestion des moyens d'enseignement dans les lycées généraux, technologiques et professionnels publics (effectifs d'élèves, dotations horaires) et privés;
- la préparation des réunions des organes consultatifs : CDEN, CTPD ;
- les statistiques : l'échelon statistique départemental est rattaché à la division, ainsi que les études prévisionnelles pluriannuelles ;
- les autorisations d'ouverture des établissements privés hors contrat.
- Les forfaits d'externat et crédits pédagogiques des établissements privés sous contrat.
- la gestion des moyens de surveillance et d'assistance éducative

↳ *Les services fusionnés*

- Division de la Logistique Générale : DLG
- Service Informatique de Gestion de l'Académie de Toulouse : SIGAT
- Service Médico-Infirmier-Social : SMIS
- Division des examens et concours DEC

Les conseillers techniques

↳ *Les conseillers techniques inspecteurs de l'Éducation nationale*

Les Inspecteurs de l'Éducation nationale chargés de l'information et de l'orientation (IEN-IO)

Ils ont traditionnellement une mission à deux dominantes : l'animation du réseau des services (CIO) et la mise en place des procédures de suivi, d'orientation et d'affectation des élèves. À présent s'ajoutent les tâches liées à la transversalité de l'orientation et à son ouverture vers l'extérieur de l'école : suivi des expérimentations pédagogiques, élaboration d'indicateurs pour le pilotage des établissements, suivi des dispositifs pour élèves à besoins spécifiques (ENAF, dispositif relais), liaisons avec les services de l'emploi, la politique de la ville, les entreprises, pilotage de la Mission Générale d'Insertion. Les IEN-IO apportent également une expertise sur l'évolution de la carte des formations et participent à l'analyse des projets d'établissement.

L'inspecteur de l'Éducation nationale chargé de l'enseignement technique

Il inspecte et évalue les enseignants des disciplines techniques et technologiques, participe à la formation continue des professeurs et contrôle les enseignements technologiques et les enseignants ;

L'inspecteur de l'Éducation nationale chargé de l'apprentissage

Il contrôle les formations dispensées en entreprise. Il est chargé de l'inspection administrative et financière des centres de formation d'apprentis et des sections d'apprentissage implantées dans les lycées professionnels. Il intervient sur l'orientation pédagogique en aidant à son élaboration et à sa mise en place. Il instruit les demandes d'agrément et enregistre les conventions de stage.

Les inspecteurs de l'Éducation nationale chargés de l'Adaptation scolaire et de la Scolarisation des élèves Handicapés (ASH)

Ils sont les conseillers techniques de l'inspecteur d'académie en matière d'ASH sur le plan départemental. Pour tous les problèmes concernant ce domaine, ils sont aussi conseillers de leurs collègues IEN du premier degré. Leurs circonscriptions sont composées d'écoles élémentaires, maternelles, spécialisées. Ils sont également chargés de l'inspection, l'évaluation et la formation des enseignants des disciplines générales en SEGPA et EREA-LEA ;

L'inspecteur de l'Éducation nationale chargé des Technologies de l'Information et de la Communication dans l'Enseignement (TICE) Il coordonne la politique départementale en matière d'informatique pédagogique. Il est responsable de l'équipe des animateurs informatique dont il assure la formation et l'évaluation.

↳ *Les conseillers techniques départementaux*

D'autres personnes que des IEN apportent leur expertise à l'Inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Éducation nationale de la Haute-Garonne : le médecin, les infirmières en chef et l'assistante sociale en chef qui sont les conseillers techniques départementaux

↳ *Les chargés de mission*

Conseiller technique Hygiène et Sécurité - ACOMO départemental, Chargée de mission Politique de la ville, Chargé de mission EPS second degré, Chargée de mission action culturelle.

Les conseillers pédagogiques à vocation départementale

Ils impulsent sous l'autorité de l'inspecteur d'académie la politique départementale dans leur spécialité. Personnels itinérants, ils travaillent auprès des IEN et enseignants du premier degré (conseils, coordination, formation, rencontres, organisation de manifestations...).

Les conseillers pédagogiques spécialisés en Éducation musicale, Langues et cultures régionales, Technologies nouvelles – Audiovisuel, Arts plastiques, Éducation Physique et Sportive, Langues vivantes, TICE, Prévention de l'illettrisme, Mathésciences, École maternelle impulsent et coordonnent les actions départementales spécifiques d'aide aux enseignants. Ils participent à certains stages de formation et à des réunions d'élaboration de projet d'école lorsque celui-ci concerne leur spécialité.

Les conseillers pédagogiques départementaux en EPS sont des enseignants du second degré, conseillers techniques de l'Inspecteur d'Académie. Ils animent l'équipe départementale EPS et sont des personnes ressources pour les IEN et leurs équipes.

Les contacts utiles

↳ Cabinet de l'inspecteur d'académie

• secrétariat particulier	ia31-sp@ac-toulouse.fr	87 16
• service communication	ia31-com@ac-toulouse.fr	87 05

↳ Les services

• division de l'organisation scolaire	ia31-dos@ac-toulouse.fr	87 40
• division de la vie scolaire	ia31-dvs@ac-toulouse.fr	87 75
• cellule des ressources humaines	ia31-crh@ac-toulouse.fr	88 31
• division du personnel enseignant	ia31-dpe@ac-toulouse.fr	88 40
• secrétariat général	ia31-stg@ac-toulouse.fr	87 00

↳ Les SMIS

• Médecin, responsable départementale	ia31-sante@ac-toulouse.fr	89 32
• Infirmières en chef	ia31-sante@ac-toulouse.fr	89 41/42
• Assistante sociale en chef	la31-sse@ac-toulouse.fr	89 28

↳ Les services fusionnés Inspection académique / rectorat

Rectorat de l'académie de Toulouse
Place Saint-Jacques - BP 7203 - 31073 Toulouse cedex 7
Tél : 05 61 17 70 00

Toutes les précisions et les coordonnées des services

- Division de la Logistique Générale : DLG
- Service Informatique de Gestion de l'Académie de Toulouse : SIGAT
- Service Médico-Infirmier-Social : SMIS
- Division des examens et concours : DEC

....sur le site web de l'Inspection académique

Les circonscriptions

L'inspection académique est l'instance qui a en charge le suivi de l'enseignement dans le premier degré.

Le département est divisé en circonscriptions, chacune sous la responsabilité d'un Inspecteur de l'Éducation Nationale (IEN), relais entre l'inspecteur d'académie et les écoles maternelles et élémentaires.

Les Inspecteurs de l'Éducation nationale

L'inspecteur de circonscription a un rôle important pour tout ce qui touche au domaine des relations avec les collectivités locales. Il est le premier partenaire des mairies pour les ouvertures et les fermetures de classes. Son rôle pédagogique est de veiller à la mise en application des programmes de l'Éducation nationale, notamment en ce qui concerne la définition des projets d'écoles et la mise en place des cycles.

Il participe à la formation continue des enseignants. Il est l'interlocuteur privilégié du directeur d'école et de ses adjoints dont il contrôle le travail, mais aussi qu'il contribue à préserver des différentes pressions qui peuvent s'exercer sur eux.

Après de l'IEN, les conseillers pédagogiques font partie de l'équipe de circonscription :

- un généraliste intervient à la demande des enseignants sur des points précis de l'enseignement général ;
- un deuxième conseiller pédagogique est spécialisé dans l'éducation physique et sportive.

A l'inspection académique, l'**Inspecteur de l'Éducation nationale, adjoint à l'inspecteur d'académie (IENA)**, supervise l'ensemble de l'enseignement du 1er degré. Il est le conseiller de l'Inspecteur d'académie en la matière. Nathalie MERY est l'Inspectrice de l'Éducation nationale adjointe à l'Inspecteur d'académie

Les territoires de l'éducation

A la rentrée 2010-2011, les Inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN) des circonscriptions de la Haute-Garonne sont les suivants :

Toulouse-IEN Adjointe à l'I.A.

Mery Nathalie

Inspection Académique

Tél : 05 34 44 87 16 / Fax : 05 34 44 88 00

lena31@ac-toulouse.fr

Toulouse Formation

Pons Jean

Inspection Académique

Tél : 05 34 44 89 19 / Fax : 05 34 44 87 33

len31-tlseformation@ac-toulouse.fr

Toulouse Les 2 rives

Frohring Pierre-Louis

Inspection Académique

Tél : 05 34 44 88 45 / Fax : 05 34 44 87 33

len31-tlse2rives@ac-toulouse.fr

Toulouse Pont Neuf

Trouillet Alain

Tél : 05 34 44 88 24 / Fax : 05 34 44 87 33

Inspection Académique

len31-tlsepontneuf@ac-toulouse.fr

Toulouse Rive Gauche

Fournier Dulac Myriam

Inspection Académique

Tél : 05 34 44 88 66 / Fax : 05 34 44 87 33

len31-tlserivegauche@ac-toulouse.fr

Toulouse Nord

Massart Claudine

Inspection Académique

Tél : 05 34 44 89 45 / Fax : 05 34 44 87 33

len31-tlsenord@ac-toulouse.fr

Toulouse A.S.H.1

Detchart Frédéric

18 rue du Faubourg Bonnefoy - 31500 Toulouse

Tél : 05 61 99 84 61 / Fax : 05 34 25 79 96

len31-tlseash1@ac-toulouse.fr

Toulouse A.S.H.2

Lalanne Pascal

18 rue du Faubourg Bonnefoy - 31500 Toulouse

Tél : 05 61 99 98 41 / Fax : 05 34 25 79 96

len31-tlseash2@ac-toulouse.fr

Toulouse Sud

Marsan Christiane

18 rue du Faubourg Bonnefoy - 31500 Toulouse

Tél : 05 61 54 25 91 / Fax : 05 34 25 79 96

len31-tlesud@ac-toulouse.fr

Education prioritaire et politique de la ville

Djemal Farid

Inspection Académique

Tél : 05 34 44 87 16 / Fax : 05 34 44 88 00

len31-educprioritaire@ac-toulouse.fr

Blagnac**Respaud Stéphane**

11 bis avenue du parc - 31700 Blagnac
Tél : 05 61 71 49 55 / Fax : 05 61 78 26 76
len31-blagnac@ac-toulouse.fr

Castanet**Barege Dominique**

Bât E2- Les Ormes II - Rue Salvador Allende
31320 Castanet
Tél : 05 61 83 79 28 / Fax : 05 34 66 20 70
len31-castanet@ac-toulouse.fr

Castelginest**Alibert Bernard**

Inspection Académique
Tél : 05 34 44 89 15 / Fax : 05 34 44 87 33
len31-castelginest@ac-toulouse.fr

Colomiers**Lombardo Frédéric**

Place Joseph Verseille - 31770 Colomiers
Tél : 05 61 78 58 17 / Fax : 05 61 71 53 05
len31-colomiers@ac-toulouse.fr

Fonsorbes**Khorsi Christine**

Rés. «Le Patio» - 5 square Ariège
31470 Fonsorbes
Tél : 05 61 76 44 28 / Fax : 05 34 47 12 02
len31-fonsorbes@ac-toulouse.fr

Grenade**Matichard Claude**

10 A allée Alsace Lorraine - 31330 Grenade
Tél : 05 61 82 01 63 / Fax : 05 62 10 84 78
len31-grenade@ac-toulouse.fr

Lanta**Mahmoun Françoise**

Le Village - 31570 Lanta
Tél : 05 61 83 34 56 / Fax : 05 61 27 69 01
len31-lanta@ac-toulouse.fr

Muret**Combes-Sézille Christine**

15 rue du Maréchal Lyautey 31600 Muret
Tél : 05 61 51 18 54 / Fax : 05 61 40 8742
len31-muret@ac-toulouse.fr

Portet-sur-Garonne**Mercier François**

Square du 11 nov. 1918 - 31120 Portet-sur-Garonne
Tél : 05 61 72 44 08 / Fax : 05 61 76 90 98
len31-portet@ac-toulouse.fr

Rieux Volvestre**Chaussard Jean-Marc**

1 allée de Garonne - 31310 Rieux-Volvestre
Tél : 05 61 87 63 97 / Fax : 05 61 98 96 79
len31-rieux@ac-toulouse.fr

Rouffiac Tolosan**Grosse Agnès**

Allée des Platanes - 31180 Rouffiac-Tolosan
Tél : 05 61 09 21 25 / Fax : 05 62 22 14 80
len31-rouffiac@ac-toulouse.fr

Saint-Gaudens**Parmenlot Jean-Luc**

4, avenue Maréchal Foch - 31800 Saint Gaudens
Tél : 05 61 89 51 00 / Fax : 05 61 89 22 51
len31-stgaudens@ac-toulouse.fr

Tournefeuille**Suspene Josette**

67 chem de Fournaulis - ZI Le Pahin -
BP 18 - 31170 Tournefeuille
Tél : 05 61 78 19 47 / Fax : 05 61 30 14 63
len31-tournefeuille@ac-toulouse.fr

Villefranche de Lauragais**Mason Michel**

29 rue de la République
31290 Villefranche de Lauragais
Tél : 05 61 81 57 58 / Fax : 05 34 66 95 03
len31-villefranche@ac-toulouse.fr

Les chiffres de la rentrée

↳ Les écoles

	Privé sous contrat	Public	Total
Maternelles	1	481	482
Élémentaires	49	338	387
Spécialisées	6		6
Nombre total d'écoles	56	819	875

Prévision du nombre d'élèves du premier degré public à la rentrée 2010 : 106 525

↳ Les établissements

Collèges	93
Segpa	20
LP + SEP	21
Lycées +SGT	31
EREA	1

Prévision du nombre d'élèves du second degré public à la rentrée 2010 : 87 942

L'ASIA

L'Amicale du Personnel « ASIA » de l'Inspection Académique de la Haute-Garonne a pour but de concevoir, organiser réaliser et propager toute activité à caractère social, culturel et de détente.

Devenir adhérent de l'ASIA c'est notamment bénéficier : de l'Arbre de Noël avec spectacle et bons-cadeaux pour les enfants de moins de 12 ans ; d'un tarif réduit pour chaque soirée organisée par l'amicale, de tickets cinéma Gaumont à prix réduits; de sorties conviviales

Pour adhérer à l'ASIA téléchargez le bulletin sur <http://ia31.ac-toulouse.fr/4479>

Les sigles

A	AED Assistant d'éducation
	ASH Adaptation et scolarisation des élèves Handicapés
	AVS Auxiliaire de vie scolaire
B	B2i Brevet informatique internet
	BOEN Bulletin officiel de l'Education nationale
C	CAPA Commission administrative paritaire académique
	CAPD Commission Administrative Paritaire Départementale
	CDEN Conseil Départemental de l'Education Nationale
E	EPLE Établissement public local d'enseignement
	EREA Etablissement régional d'enseignement adapté
I	IA Inspection académique
	IEN Inspecteur de l'Education nationale (premier degré)
	IEN-IO Inspecteur de l'Education nationale chargé de l'information et de l'orientation
P	PAP Programme d'action prioritaire
	PAF Plan académique de formation
	PNF Plan national de formation
S	SAFCO Service Académique de la Formation Continue
	SEGPA Section d'enseignement général et professionnel adapté
	SIAM Système d'information et d'aide pour les mutations

Tous les sigles utiles sont sur : <http://www.education.gouv.fr/pid95/Sigles.html>

Les partenaires

Le réseau des partenaires

Le mouvement de l'économie sociale au sein de l'Éducation Nationale s'inscrit dans la promotion de ses valeurs.

Créé, animé et géré par des personnels bénévoles de l'Éducation Nationale, ce mouvement mutualiste et coopératif vous propose une réponse adaptée aux aléas de la vie et la possibilité de construire de manière solidaire votre avenir.

Le réseau des partenaires : une réponse mutualiste à vos attentes !



Le réseau PAS

Afin de prévenir les maladies professionnelles liées notamment au stress, l'Inspection académique de la Haute-Garonne et la MGEN ont signé le 1er décembre 2008 la mise en place de la convention PAS (Prévention, Aide, Suivi).

La création du réseau PAS se traduit par la mise à disposition d'un espace d'accueil et d'écoute où la confidentialité est assurée. Cet espace est ouvert à l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale de la Haute-Garonne en situation de fragilisation : enseignants ou non, adhérents à la MGEN ou non, en situation d'activité, retraité ou en congé pour maladie.

Les consultations individuelles et gratuites avec un professionnel se déroulent chaque mercredi à la MGEN avec prise de rendez-vous préalable au : **05 61 17 69 19**

Infos pratiques

Les coordonnées utiles

↳ Centres d'Information et d'Orientation - CIO

Toulouse Rangueil

5 avenue Jules Julien
31400 Toulouse
05 61 14 88 28

Toulouse Mirail

58 allée de Bellefontaine
31100 Toulouse
05 61 19 27 40

Saint-Gaudens

4 av du Général Foch
31803 Saint-Gaudens
05 62 00 98 60

Toulouse Centre

Boulevard Armand Duportal
BP 40303
31003 Toulouse cedex 6
05 61 21 38 26

Toulouse Nord

63 bis av Saint-Exupéry
31400 Toulouse
05 34 41 34 81

Muret

17 rue du Maréchal Lyautey
BP 49
31602 Muret cedex
05 61 51 29 67

↳ Les centres d'animation et de documentation pédagogique - CAPD

Villefranche de Lauragais

29 rue de la République
31290 Villefranche de Lauragais
Tél. : 05 61 81 57 58
Fax : 05 62 71 05 13

Rieux Volvestre

1 allée de Garonne
31310 Rieux-Volvestre
Tél. : 05 61 87 63 97
Fax : 05 61 98 96 79

Saint-Gaudens

4, avenue Maréchal Foch
31800 Saint Gaudens
Tél. : 05 61 89 51 00
Fax : 05 61 88 99 73

↳ Les antennes d'animation et de documentation pédagogique

Tournefeuille

67 chemin de Fournaulis - BP 18
31170 Tournefeuille
Tél. : 05 61 78 19 47
Fax : 05 61 78 78 75

Blagnac

11 bis avenue du parc
31700 Blagnac
Tél. : 05 61 71 49 55
Fax : 05 61 78 26 76

↳ L'antenne d'animation et d'informatique pédagogique

École élémentaire de Rangueil

1 rue Claude Forbin
31400 Toulouse

↳ Le centre de ressources en sciences

Ecole Sylvain Dauriac

39 rue Paul Lambert - 31100 Toulouse
Tél. : 05 62 73 17 96 Mail : sciences.31@ac-toulouse.fr

Coordonnées et horaires d'ouverture

Inspection académique de la Haute-Garonne
Cité administrative - Bâtiment F
Boulevard Armand Duportal - BP 40303
31003 Toulouse cedex 6

Tél. : 05 34 44 87 00 - Fax : 05 34 44 88 00

Email : ia31@ac-toulouse.fr Site web: www.ac-toulouse.fr/ia31

Ouverture au public : du lundi au vendredi

09 h 00-12 h 00 et 13 h 30-16 h 15

Le calendrier scolaire

↳ Les zones

Zone A Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Rennes, **Toulouse**

Zone B Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Dijon, Lille, Limoges, Nice, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rouen, Strasbourg

Zone C Bordeaux, Créteil, Paris, Versailles

↳ Les vacances de la zone A :

- **Rentrée scolaire des enseignants** : mercredi 1er septembre 2010
- **Rentrée scolaire des élèves** : jeudi 2 septembre 2010
- **Vacances de la Toussaint** : du samedi 23 octobre 2010 au jeudi 4 novembre 2010
- **Vacances de Noël** : du samedi 18 décembre 2010 au lundi 3 janvier 2011
- **Vacances d'hiver** : du samedi 26 février 2011 au lundi 14 mars 2011
- **Vacances de printemps** : du samedi 23 avril 2011 au lundi 9 mai 2011
- **Vacances d'été** : vendredi 1^{er} juillet 2011 après la classe.

Sites web utiles

↳ Le site de l'inspection académique

Outil interactif de communication au service de tous les personnels et usagers, il permet de diffuser et partager des informations, expériences et ressources qui vous seront particulièrement utiles.

Vous pourrez également y suivre l'agenda de l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale ainsi que toute l'actualité de l'Inspection académique : les articles, dossiers et communiqués de presse.

www.ac-toulouse.fr/ia31

↳ Les sites de l'éducation

- **Rectorat de l'académie de Toulouse** : www.ac-toulouse.fr
- **Ministère de l'Éducation nationale** : www.education.gouv.fr
- **CRDP** : www.crdp-toulouse.fr
- **Eduscol** : www.eduscol.education.fr
- **Educnet** : www.educnet.education.fr
- **Onisep** : www.onisep.fr
- **CNED** : www.cned.fr

Notes personnelles

Inspection académique

Circonscriptions

Mémento

Partenaires

Infos pratiques

Inspection académique de la Haute-Garonne

Qté administrative - Bât F

Bd Armand Duportal - BP 40303

31003 Toulouse cedex 6

tél : 05 34 44 87 00

fax : 05 34 44 88 00

www.ac-toulouse.fr/ia31

